

Département fédéral de l'intérieur (DFI)  
Inselgasse 1  
3003 Berne

Berne, 12 août 2020 / nb  
VL planification hospitalière

Par e-mail  
[tarife-grundlagen@bag.admin.ch](mailto:tarife-grundlagen@bag.admin.ch)  
[gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)

**Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médicosociaux dans l'assurance-maladie (OCP) ainsi que de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA)**

**Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux n'accepte que partiellement cette proposition de modification d'ordonnances. Il partage les objectifs du Conseil fédéral, à savoir une réduction des disparités inter-cantoniales en matière de planification et l'encouragement d'une utilisation efficiente des ressources. Une meilleure prise en compte des critères du caractère économique et de la qualité de la fourniture de prestations lors du choix des établissements devant être admis sur la liste hospitalière doit permettre d'atteindre cet objectif, renforçant par là même la gestion entrepreneuriale des hôpitaux. La planification hospitalière devrait être établie selon des critères uniformes dans l'ensemble du pays. Comme corollaire, la concurrence entre les différentes institutions se verra stimulée.

Cette modification législative ne doit toutefois pas affecter la qualité des prestations fournies. Une introduction progressive, par étape, des nouveaux critères d'efficience doit être envisagée, ceci afin d'éviter de mettre soudainement de nombreux hôpitaux dans des difficultés financières que devrait finalement assumer le contribuable.

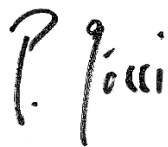
En outre, la tarification précise des prestations doit rester de la responsabilité des partenaires tarifaires. Le Conseil fédéral ne doit pas établir de directives détaillées en la matière, mais se contenter de fixer les conditions cadres et de mettre en place un système de *benchmarking*. Les directives doivent rester flexibles, afin qu'il reste possible de tenir compte des conditions spécifiques des différentes institutions. Enfin, l'égalité de traitement entre hôpitaux publics et privés doit être garantie à tout moment.

Dans son papier de position « [Nouvel élan pour le système de santé suisse](#) », le parti libéral-radical met le doigt sur les rôles contradictoires des cantons dans le domaine de la santé. Ceux-ci sont tour à tour régulateurs, fournisseurs de prestations et contributeurs financiers. Des conflits d'intérêt sont donc inévitables. Le financement opaque des hôpitaux cantonaux – à travers les prestations d'intérêt général - est problématique. Plus de transparence concernant ces flux financiers est requise. Les cantons devraient se recentrer sur leur fonction principale, à savoir la définition, l'attribution et la vérification de la mise en œuvre des mandats de prestations. Ce problème de gouvernance, relevé également par le groupe d'experts mandaté par le Conseil fédéral ([Rapport - M36 Réduire les conflits de gouvernance des cantons](#)), doit être abordé en priorité.

Une forte densité d'hôpitaux n'est pas synonyme de prestations de qualité. La crise du COVID-19 ne doit pas servir de prétexte pour cimenter le paysage hospitalier actuel. Elle a en revanche mis en lumière la nécessité de pouvoir rapidement augmenter les capacités en soins intensifs. Pour ce faire, une bonne coopération entre institutions privées et publiques est nécessaire, tout comme la formation d'une part plus importante du personnel soignant dans le domaine des soins intensifs.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Pr sidente



Petra G ssi  
Conseill re nationale

Le Secr taire g n ral



Samuel Lanz